

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 7 mars 2025

ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE À TRANSCONA LE VOTE PAR ANTICIPATION COMMENCE DEMAIN

Le vote par anticipation pour l'élection partielle de Transcona commence demain, le 8 mars. Les électeurs admissibles peuvent voter dans l'un ou l'autre des centres de scrutin par anticipation.

Bureau d'élection local de Transcona

100, chemin Paquin

Samedi 8 mars au lundi mars 17

All Saints Ukrainian Orthodox Church

1500, rue Day

Samedi 8 mars au 15 mars

Les bureaux sont ouverts de 8 h à 20 h du samedi au samedi et de midi à 18 h le dimanche.

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être de citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale de Transcona.

Vous devez apporter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement portant votre adresse actuelle (comme un permis de conduire) ou deux autres pièces d'identité. Votre carte d'information de l'électeur peut aussi servir de pièce d'identité. On peut consulter la liste complète des pièces d'identité acceptables à l'adresse <http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements>.

Bureau d'élection local de Transcona

Téléphone : 204 945-6158 | Sans frais : 1 888 704-2060

Transcona@electionsmanitoba.ca

Heures d'ouverture : de 8 h à 20 h tous les jours. Dimanche : de midi à 18 h

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Mike Ambrose, Director of Communications and Public Information

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : mambrose@elections.mb.ca